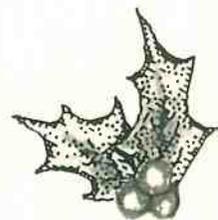


GRATTEPANCHE

DECEMBRE 1997 - N° 27



LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX

Editorial

Monsieur le Maire informe les habitants du village qu'il a adressé sa démission pour raison de santé à la Préfecture de la Somme et que celle-ci sera définitive à partir de son acceptation par Monsieur le Préfet ou, à défaut de son acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée.

Si le Conseil Municipal est demeuré en fonction et s'il reste des adjoints non démissionnaires, le premier d'entre eux dans l'ordre du tableau remplace le Maire dans la plénitude de ses fonctions jusqu'à l'élection du nouveau Maire, en application des dispositions législatives relatives à la suppléance.

Le Maire démissionnaire cesse ses fonctions dès que sa démission est acceptée et qu'un adjoint non démissionnaire le remplace.

Il ne me reste plus qu'à vous présenter mes meilleurs vœux pour vous et les vôtres. Vœux de santé, de bonheur, de réussite et de satisfaction.

BOUNE ANNEE ... !

Les travaux réalisés

CHEMIN DE L'ECOLE

Suite à une omission dans le précédent bulletin, nous adressons tous nos remerciements à Monsieur BRUXELLE Bruno pour avoir gracieusement mis à notre disposition son matériel et bénévolement son savoir-faire pour peindre au pistolet les quatre candélabres qui éclairent actuellement le chemin de l'école.

LA MARE

Les travaux d'étanchement de la mare ont été réalisés durant le mois d'août. L'ultime décision sur le choix de l'entreprise a été prise principalement en fonction des caractéristiques et des performances de la membrane mise en place (membrane géotextile à la bentonite). Ces travaux ont été effectués par l'entreprise BELLETTE pour un coût de 167 392,00 F.

La création d'une aire de pompage de 5 m. sur 10 m. destinée au stationnement des camions motopompe des sapeurs pompiers a entraîné une plus-value de 10 854,00 F. L'apport de 50 m³ de terre végétale a entraîné une plus-value de 5 427,00 F.

Le coût total de l'opération s'élève à 183 670,00 F. Une subvention de 37 500,00 F. a été allouée par le Conseil Général de la Somme, une aide financière de 60 000,00 F. a été attribuée par Monsieur le Député de la Somme sur les fonds du Parlement, un emprunt de 60 000,00 F. a été contracté par la Commune et le reste a été inscrit au budget de la Commune avec récupération de la T.V.A.

Pour garantir la pérennité de l'ouvrage, la membrane a été rechargée par une couche de 20 cm d'argile compactée pour assurer son maintien, un décanteur filtrant a été mis en place pour assurer la propreté des eaux recueillies.

Une réserve permanente de 450 m³ d'eau avec un rayon d'action de 200 m. a été ainsi constituée pour garantir la défense incendie dans la moitié du village.

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN

Les travaux d'entretien ont été effectués par Monsieur BEGUIN Franck employé occasionnellement durant les mois de Juillet, d'Août et Septembre. Sa charge de travail été la suivante:

- Elagage des saules de la mare.
- Rejointoiement des piliers du cimetière.
- Peinture des chapeaux des piliers du cimetière.
- Peinture de la barrière du cimetière.
- Rejointoiement des murs de l'école.
- Peinture des chapeaux des murs de l'école.
- Peinture de toutes les menuiseries intérieures et extérieures de l'école.
- Traitement à la lasure de toutes les menuiseries extérieures de la Mairie.
- Peinture des appuis de fenêtre de la Mairie et de l'école.
- Peinture de la barrière de l'école.
- Peinture des bancs de l'école.
- Maçonnerie du soubassement de la façade de la Mairie.
- Maçonnerie du muret et de la marche à côté de la Mairie.
- Peinture des barrières de sécurité du chemin de l'école et de celles situées devant la boîte aux lettres de la POSTE.
- Etalement de terre végétale sur les berges de la mare.
- Remise en forme et en état de l'allée de la mare.
- Ratissage, engazonnement, roulage des berges de la mare.
- Arrosage quotidien des berges de la mare.
- Elagage des abords du vieux puits.
- Désherbage de tous les caniveaux du village

- Marquage de repérage de toutes les bouches d'incendie du village.
- Peinture intérieure et extérieure des portes de l'église.

Faute de temps, bien d'autres tâches auraient été à accomplir, par exemples, refaire tous les papiers peints et peintures dans les locaux du rez-de-chaussée de la Mairie, réparer la bulle de «désembuage» de la salle des fêtes, inventorier l'occupation du cimetière, etc. .

ECOLE

Durant le mois de mai, les nouveaux convecteurs à accumulation ont été installés dans la classe en remplacement des anciens convecteurs devenus vétustes.

Les travaux en cours

REMEMBREMENT

Les opérations de remembrement ont suivi leur cours. Les réunions de travail de la sous-commission, les réunions de décision de la commission et les enquêtes publiques se sont succédées régulièrement.

Calendrier:

19 Déc. 96	Mise à enquête du projet (commission)
18 Janv. 97	Enquête sur le projet
05 Mars 97	Etude des réclamations sur le projet et les travaux connexes (sous-commission)
10 Mars 97	Jugement des réclamations présentées contre le projet (commission)
18 Juin 97	Décision de la commission départementale

A ce jour, les opérations de remembrement sont terminées. Le coût total du remembrement s'est élevé à 805 500,00 F. La commune a cautionné les opérations de remembrement à hauteur de 322 200,00 F., soit 40 % du coût total, en contractant deux emprunts.

Le transfert de propriété s'est déroulé à compter du 1^{er} septembre 97 et cela jusqu'au 25 Décembre 97. Par arrêté préfectoral en date du 24 Mars 1997, l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Grattepanche a été instituée et il convient, à présent, d'en constituer le bureau.

Une Association Foncière de Remembrement est administrée par:

- le maire ou un conseiller municipal désigné par lui;
- dix propriétaires désignés pour 6 ans, pour moitié par le Conseil Municipal et, pour moitié par la Chambre d'Agriculture parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement;
- un délégué du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

A ce jour, l'association est composée ainsi qu'il suit:

- Monsieur le Maire de Grattepanche
- Membres désignés par le Conseil Municipal
 - M. NAVARRE Jean-Claude
 - M. POCHOLLE Henri
 - M. GOES Jean-Noël
 - M. SOMMERMONT Etienne
 - M. BUQUET René
- Membres désignés par la Chambre d'Agriculture
 - M. GUIDE Lucien
 - M. GLORIEUX Etienne
 - M. JORON Jean
 - M. CORNIQUET Michel
 - M. CORSYN Jean-Pierre

Les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) ont organisé, le 10/12/1997, la première réunion du bureau ainsi constitué, afin de procéder à l'élection du président, du vice-président et du secrétaire, ainsi que d'évoquer les travaux connexes. Ont été élus:

Président	NAVARRE Maurice
vice-président	GOES Jean-Noël
Secrétaire	SOMMERMONT Etienne

Les projets à courts termes

RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU

Le Syndicat d'eau a décidé de renforcer notre réseau de distribution d'eau en remplaçant la canalisation existante de 80 mm. par une canalisation de 150 mm., de la dérivation vers Saint-Sauflieu sur la route d'Oresmaux jusqu'au niveau de la Mairie, soit 1,5 km. de canalisation.

La Commune aura à sa charge l'achat et la pose de deux nouvelles bouches d'incendie normalisées d'une valeur globale estimée à 12 000,00 F. subventionnés à hauteur de 25 % pour garantir la défense incendie dans la seconde moitié du village et, aura à sa charge le branchement au niveau du futur terrain de sport.

EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Un projet d'extension du réseau électrique Basse Tension vers la route d'Oresmaux est à l'étude.
Ce projet comprend :

- Un point lumineux sur le poteau bois situé dans le virage.
- Une alimentation en souterrain à partir du dernier poteau béton jusqu'au futur terrain de sport.
- Deux candélabres pour l'éclairage de la route jusqu'au futur terrain de sport.

Les emplacements des deux candélabres et du compteur pour le futur terrain de sport restent à définir.

Les projets à moyens et longs termes

TERRAIN DE JEUX

Un projet d'aménagement du terrain communal en aire de détente et de loisirs à vocation ludique est à l'étude. Ce terrain situé au centre du village serait destiné aux tout-petits, à leurs parents et aux aînés. Cet aménagement comprendrait la plantation d'une haie bocagère pour fermer et sécuriser le terrain, la plantation d'arbres inclus dans la haie pour apporter de l'ombre, l'aménagement d'un espace pour jouer aux boules, l'achat de jeux d'enfants et de bancs.

TERRAIN DE SPORT

Un projet d'aménagement d'un terrain de sport est à l'étude. Ce terrain situé sur la route d'Oresmaux à la sortie du village serait destiné aux adolescents du village pour se défouler et jouer au football par exemple, aux élèves de l'école pour leur discipline d'Education Physique et Sportive (EPS) et aux diverses manifestations comme le feu d'artifice, le feu de la Saint-Jean, la fête des écoles, etc.

Ce terrain serait viabilisé et équipé d'un bâtiment préfabriqué avec des sanitaires. Cet aménagement comprendrait la plantation d'une haie vive pour fermer et abriter le terrain.

VOIRIE

Les travaux de Voirie (bordure, goudronnage, canalisation et assainissement d'eaux pluviales) sont toujours programmés pour certains à la charge du SIVOM de Boves et pour d'autres à la charge de la commune.

Sont actuellement inscrits au SIVOM :

- Virage rue d'Oresmaux 50 000,00 F.
- Rue d'Estrées 81 000,00 F.
- Rue du Haut 126 000,00 F.
- Rue de Saint-Sauflieu 135 000,00 F.
- Rue d'Oresmaux 210 000,00 F.
- Rue de l'Eglise (en cours de chiffrage)

Sont à la charge de la Commune :

- Les plans de levés topographiques inexistantes.
- Les acquisitions foncières pour l'élargissement de la rue d'Oresmaux.
- La réalisation d'un puits filtrant ou drainant pour recueillir les eaux pluviales de la rue de Saint-Sauflieu.
- La réalisation d'une servitude pour l'évacuation des eaux pluviales de la rue de l'église : 70 000,00 F.

Rappelant que le SIVOM gère les travaux de voirie de 19 communes, que Grattepanche n'est pas la seule commune inscrite sur la liste d'attente et de plus se trouve une des dernières communes à être servie, dans ce cas, nos travaux de voirie seront réalisés avec l'opportunité d'obtenir des enveloppes du type « fond de tiroir » juste supérieures au coût de nos travaux actuellement inscrits.

Informations importantes

CARRIERE A VEGETAUX

Suite à l'intervention écrite de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) qui dépend du Ministère de l'Environnement, celle-ci met en demeure la Commune de fermer cette carrière qui est considérée comme une décharge, de la nettoyer, et de la combler avec de la terre végétale.

Le Conseil Municipal décide de ne plus autoriser les décharges de toutes natures.

LA MARE

(Information destinée aux enfants)

Le risque de la mare, c'est la noyade (mort accidentelle par immersion). Les conseils de sécurité à respecter sont les suivants :

1. Si vous ne savez pas nager, ne vous approcher pas trop près du bord. Respecter une distance de sécurité de 1 mètre par rapport au fil de l'eau.
2. Si vous savez nager (tout habillé), ne chercher pas à remonter n'importe où, vous allez vous embourber dans l'argile et glisser sur la membrane. Gagner à la nage le tuyau d'arrivée d'eau et remonter par la gouttière en PVC fixée sur un béton brut.

Pour préserver la propreté de la mare, nous vous conseillons de ne rien jeter dans l'eau (cailloux, pierres, bâtons, ferrailles, bouteilles en verre ou en plastique, emballages, sachets, etc...)

Le Budget 1997

Cette année le conseil municipal s'est réuni les 26 février, 7 avril, 4 juin, 10 septembre, 8 octobre, 20 novembre, 16 décembre. Vous trouverez ci-dessous des extraits concernant les finances locales.

1. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Les Conseillers à l'unanimité décident de ne pas modifier les taux appliqués en 1996.

TAXES	%1995	%1996	%1997
Habitation	15,00	14,00	14,00
Foncier bâti	16,00	16,00	16,00
Foncier non bâti	38,00	38,00	38,00
Professionnelle	9,20	9,20	9,20

2. COMPTE ADMINISTRATIF 1996

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes 1996	676 116 F	Recettes 1996	100 554 F
Dépenses 1996	582 345 F	Dépenses 1996	237 268 F
Excédent 1996	93 771 F	Déficit 1996	136 714 F
Excédent reporté 1995	55 578 F	Excédent reporté 1995	48 314 F
Excédent global	149 349 F	Déficit global	- 88 400 F

3. BUDGET PRIMITIF 1997

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	138 000 F
Charges de personnel	117 500 F
Autres charges de gestion courante	290 850 F

Charges financières	21 000 F
Virement sur la section d'investissement	100 075 F
TOTAL	667 425 F

RECETTES

Impôts et taxes	236 930 F
Dotations, subventions et participations	359 995 F
Autres produits de gestion courante	40 500 F
Atténuation de charges	30 000 F
TOTAL	667 425 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Immobilisations corporelles	44 427 F
Immobilisations en cours	204 700 F
Emprunts et dettes assimilées	45 000 F
TOTAL	294 127 F

RECETTES

Emprunts et dettes assimilées	179 000 F
Dotations, fonds et réserves	15 052 F
Virement de la section de fonctionnement	100 075 F
TOTAL	294 127 F

4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général	- 4 651 F
Charges de personnel	22 000 F
Autres charges de gestion courante	- 5 000 F
TOTAL	12 349 F

RECETTES

Atténuation de charges	10 000 F
Excédent de fonctionnement reporté	<u>2 349 F</u>
TOTAL	12 349 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Déficit d'investissement reporté	88 399 F
Immobilisations corporelles	51 446 F
Immobilisations en cours	406 300 F
Emprunts et dettes assimilées	<u>1 700 F</u>
TOTAL	547 845 F

RECETTES

Subventions	160 765 F
Emprunts et dettes assimilées	234 900 F
Dotations, fonds et réserves	<u>152 180 F</u>
TOTAL	547 845 F

Les programmes d'investissement suivants ont été prévus aux Budgets Primitif et supplémentaire.

- Relevé topographique de la rue du haut	12 000 F
- Ballon d'eau chaude à l'école	7 700 F
- Aménagement de la mare	183 700 F
- Expropriation route de sains	50 000 F
- Pose de panneaux de signalisation	12 400 F
- Emprunt remboursement	322 200 F
- Acquisition de terrain (suite au remboursement)	30 956 F
- Achat de 2 radiateurs pour l'école	12 655 F
- Aménagement de terrains	31 835 F
- Aménagement de logements	15 000 F
- Acquisition salle polyvalente	11 000 F
- Relevé topographique de la rue d'oresmaux	12 000 F

Le 13 Juillet 1997, les habitants de la commune se sont réunis vers 21 heures à la salle des fêtes afin de participer à la retraite aux flambeaux.

Ensuite et pour la première fois, la commune et l'association « familles rurales » de Grattepanche, la commune et le comité des fêtes d'Hébécourt, la commune et le comité des fêtes de Rumigny ont uni leurs moyens afin d'offrir aux habitants des trois communes un feu d'artifice suivi d'un bal à Rumigny.

Ce fut de l'avis général une réussite.

Merci au syndicat intercommunal scolaire pour la mise à disposition des bus pour le transport des habitants.



Grattepanche

Sur la place de l'Eglise, la population de Grattepanche s'est divertie, de bon cœur, au cours des jeux organisés par la municipalité. La course en sac a toujours le même succès auprès des jeunes, et aussi des plus âgés, qui se sont amusés à les regarder.

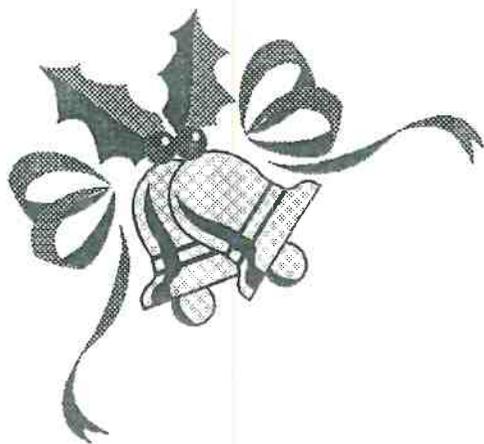
Le 14 juillet, des activités pour les enfants (courses en sac, tir à la corde, chamboule tout, etc...) mais aussi pour les grands (concours de boules, fléchettes, etc...) ont été organisés par la commune.

Merci pour votre participation.

La vie de la Commune



- BRUXELLE Yohann 22/01/1997
- BOURDIN Louise 02/08/1997
- BEGUIN Coralie 17/10/1997
- MORCHAIN Mélanie 19/11/1997

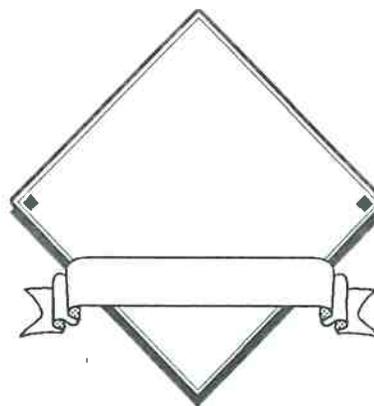


- CARON Teddy & LELONG Christèle
23/08/1997

LES PERMIS DE CONSTRUIRE

- | | |
|----------------------|-------------------------------|
| - BRAY Philippe | Construction d'une remise |
| - LEVERT Alain | Construction d'un garage |
| - PECOURT Francis | Construction d'un garage |
| - BOCQUET Jean-Marie | Construction d'un garage |
| - POIX Bruno | Construction d'une habitation |
| - NIEVES Antonio | Extension d'une habitation |
| - DUCHAUSSOY Robert | Construction d'un garage |
| - DEBREU Philippe | Extension d'une habitation |
| - NIEVES Antonio | Construction d'une véranda |
| - PARREZ Patrick | Construction d'une clôture |

A NOS DISPARUS



- | |
|-----------------------------------|
| GOURGEOT Gabrielle
11/01/1997 |
| CARON Modeste
12/09/1997 |
| SOMMERMONT Adrienne
08/12/1997 |

Les activités de l'école de chasse de la pigeonnrière

Grattepanche : un intervillages réussi !

L'année 1997 a été riche en manifestations les extraits ci-joint du courrier picard en témoignent;

Toutes nos félicitations à la famille GAFFET, organisatrice de ces rencontres sportives, qui contribuent à la connaissance de notre village.



Grattepanche

Depuis 1993, le club de tir Picard « La Pigeonnrière » de Grattepanche, collectionne les titres de champion de France. Avec Antoine Desmet (notre photo), c'est le titre de champion de France 1997 de parcours de chasse, en catégorie super-vétéran, qui a été remporté, le week-end du 14 juillet, au domaine de La Cerisaie en région parisienne.



L'équipe des Boulangers Picards au pas de tir.

Dix-sept équipes se sont affrontées, sur 100 plateaux chacune, lors de l'intervillages organisé dimanche à La Pigeonnrière, de Grattepanche.

Représentant chacune un village, une ville, une entreprise ou une association dix-sept équipes de cinq tireurs chacune, se sont opposées lors de l'intervillages qui a eu lieu dimanche sur les parcours de tir de la Pigeonnrière, à Grattepanche.

Chaque équipe avait à « casser » 100 plateaux par tireur : 20 à la fosse américaine, 20 au parcours de prairie, 20 au parcours du sentier, 20 à la tour de plaine et 20 au parcours des sapins. Au total, il y a eu 8500 plateaux tirés. Le soleil était de la partie. Comme l'a dit l'équipe de

Boulangers, « ce temps-là c'est pain bénit ! ».

Parmi les équipes, Rainneville a terminé première avec 447 points, suivie, dans l'ordre, de Grattepanche (440), Quevauvillers (429), Ansauvillers (424), Rover Dury (423), Carbone-Lorraine (423), les Boulangers picards (419), Ekklo (Belgique) 413, etc.

Au scratch, c'est-à-dire au classement des meilleurs scores individuels, les cinq premiers ont été, dans l'ordre, Bruno Clément de Rainneville avec 98 plateaux cassés sur 100, suivi de Régis Gaffet de Grattepanche (96), Guylain Remmerie de Carbone-Lorraine (96), Samuel Lamour de Carbone Lorraine 95 et Jean Tetard de Quevauvillers (95). ■

Une fine gâchette à Grattepanche

Avec Bruno Clément, le club de tir « La Pigeonnrière » remporte, cette année encore, et pour la huitième fois consécutive, le titre de champion de Picardie en parcours de chasse.

deuxième dans sa série, en seniors 2, avec un score de 95 sur 100.

Associé à Richard Gaffet et Tony Brunel, il a aussi remporté une médaille d'argent, par équipe. Depuis la création de la ligue de Picardie de ball-trap, c'est la première fois que la Picardie possède trois tireurs de classe « Club France » : Sylvain Mansard, Xavier Defresne du Ball-Trap Club Servois et Richard Gaffet, du club de La Pigeonnrière de Grattepanche. De plus, elle possède également un « club France » junior avec Alexandre Delaplace de Fleurines. ■



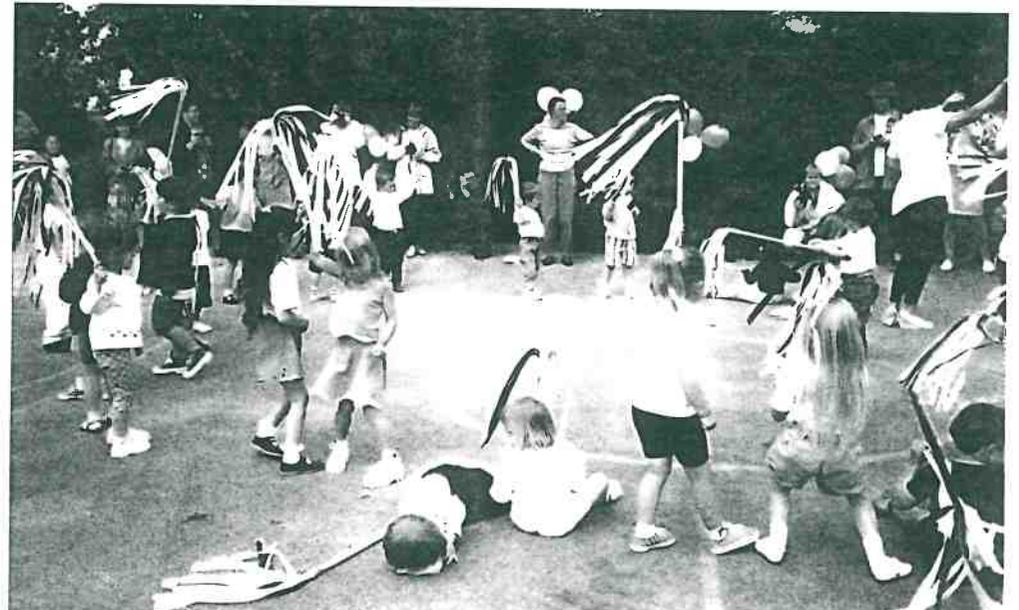
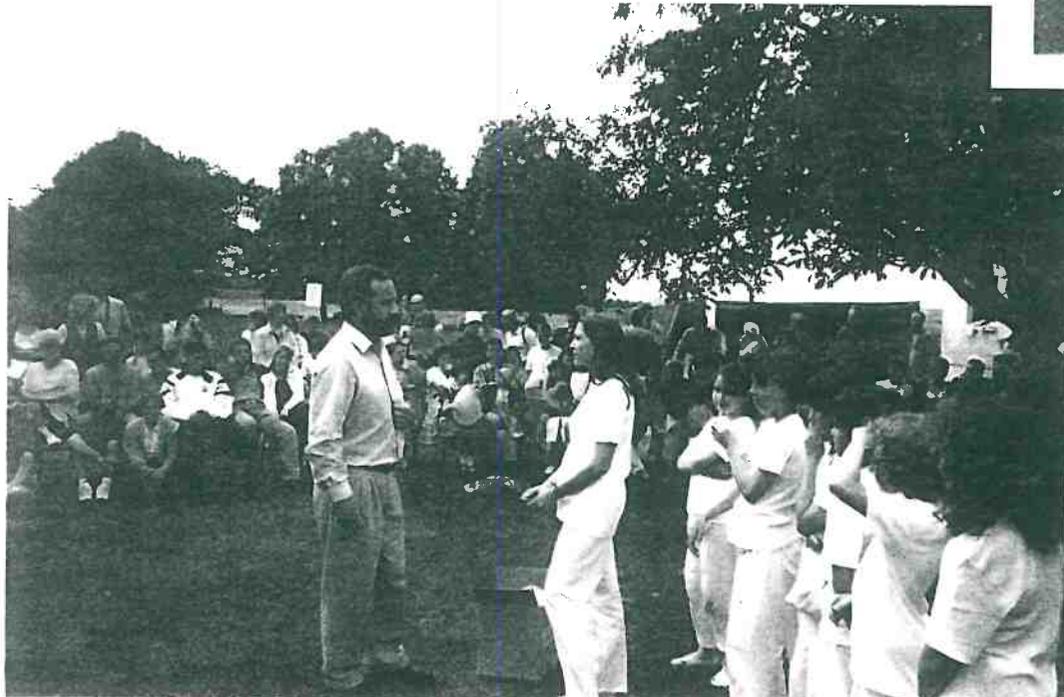
Bruno Clément, une fine gâchette.

SYNDICAT SCOLAIRE DE GRATTEPANCHE · RUMIGNY · HEBECOURT

LE MOT DU PRÉSIDENT

Notre village participe pleinement au maintien des écoles en milieu rural. En effet, 32 enfants de Grattepanche (sur 98 au total) fréquentent régulièrement le regroupement pédagogique, ce qui m'encourage avec mes collègues délégués du S.I.S., à maintenir, voire améliorer, les services qui vous sont proposés, tout en étant conscient du coût important de la participation financière des 3 communes regroupées.

Maurice NAVARRE



SYNDICAT SCOLAIRE DE GRATTEPANCHE - RUMIGNY - HEBECOURT



LE CENTRE AERE

Comme chaque année, le S.I.S. a mis en place le Centre Aérien afin d'offrir à nos enfants des prestations de qualité. Il met à disposition son personnel et ses moyens de transport. Un nouveau service a bien fonctionné: le transport des enfants le matin vers le lieu d'accueil (Hébécourt en l'occurrence).

Sous la direction de Madame ROUSSELLE Françoise, assisté de 5 moniteurs diplômés, 61 enfants ont pu goûter aux animations et aux sorties proposées. Les visites du parc zoologique de Thoiry et de Nausicaa à Boulogne, la semaine de camping au parc d'Ohlain ont été très appréciées. Le tout clôturé par une fête très sympathique...

Je tiens à remercier l'Association « Familles Rurales » pour l'aide financière apportée aux familles. Heureuse initiative qui devrait faire des émules...



Association « Familles Rurales »

Le mot du Président

Après un passage difficile, les activités de notre association redémarrent progressivement.

L'organisation du repas des Aînés, de deux lotos, notre participation active aux festivités du 13 juillet (feu d'artifices, bal...), mais aussi le Noël des enfants, et la restauration du wagon... en sont la preuve.

Notons aussi les aides financières apportées aux parents qui avaient 2 enfants au moins fréquentant le Centre Aéré, ainsi qu'une participation au voyage à Bruxelles organisé par la Commune.



Pour 1998, nous souhaitons vous proposer plus d'activités dont vous trouverez le calendrier ci-après.

N'hésitez pas, venez nous rejoindre. Plus nous serons nombreux, plus nos activités pourront être diverses. Il vous suffit pour cela de me contacter.

Au nom de notre association, je vous souhaite une bonne et heureuse année 1998.

Le Président
MASSET Fabrice

Calendrier des activités prévues en 1998

24 janvier	Galette des Rois
15 mars	Repas des Aînés
4 avril	Loto
1 mai	Rêderie
20 juin	Feu de la St-Jean et bal
13 juillet	Feu d'artifices et bal
17 octobre	Loto
12 décembre	Noël des enfants



BRUSSELS

*Souvenirs de
Bruxelles où 37
participants au
traditionnel voyage
ont passé un agréable
jour. Visite du
parc Mini-Europe,
de la ville et de ses
vieilles rues, de la
cathédrale et de la
brasserie où une très
bonne gueuse nous
a été servie...*



© Edit. Thill S.A. Bruxelles Tel. 344 92.40

Les légendes de Manneken - Pis The legends of

Les événements ont fait de "Manneken-Pis", figure légendaire Bruxelloise, un héros dont la gloire s'est répandue à l'étranger. Une légende veut, qu'un riche bourgeois, aurait perdu son fils unique dans la foule au cours de réjouissances populaires. Après cinq jours, il le retrouva au coin de la Rue de l'Etuve, faisant ce que notre petit bonhomme fait encore.

Une autre légende nous fait croire qu'un petit garçon aurait sauvé la ville en éteignant, à sa manière, la mèche à l'aide de laquelle les ennemis voulaient mettre le feu à la cité. C'est en 1619 que Jérôme DUQUESNOY père, fut chargé, par les receveurs de Bruxelles de faire une statue en bronze de leur célèbre citoyen.

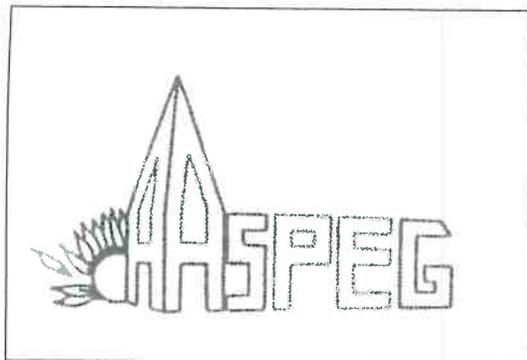


The events have made of Manneken-Pis a legendary brussels figure and a hero which glory has widely spread abroad.

A legend says, that a rich bourgeois had lost his only son in the crowd during popular festivities. After five days, he found him at the corners of the Etuve Street, doing what the little man is still doing.

Another legend makes us believe, that a little boy should have saved the city extinguishing, in his manners, the wick with which the enemies wanted to put the city on fire.

It was in 1619 that Jérôme DUQUESNOY senior was intrusted by the Brussels tax collectors to make a statue in bronze of their famous citizen.



(Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Grattepanchois)

Président: HANIN J.C - Secrétaire: LE FLOT Nicole - Trésorier: BELZAT Paul

Vous êtes soucieux de votre environnement

Vous voulez conserver le patrimoine communal

Alors venez nous aider en participant à la vie de notre association.

LES ACTIVITES 1997

GRATTEPANCHE « VILLAGE PICARD »

Le principal événement de l'année concernant les activités de notre association est sans aucun doute la parution du livre sur Grattepanche. Commencé depuis trois ans, c'est le 16 septembre qu'a eu lieu la présentation aux habitants. Le Conseiller Général et les Maires de la communauté de communes ont honoré de leur présence cette très sympathique présentation.

Monsieur le Député, retenu à l'assemblée nationale, a téléphoné personnellement quelques heures avant pour féliciter les auteurs de l'ouvrage et les membres de l'association.

A ce jour plus de 150 exemplaires ont été demandés, le succès dépasse de loin le cadre de notre village. Si vous possédez d'autres photos, documents, cartes, témoignages, etc.. sur Grattepanche ils nous sont toujours très précieux.

Grattepanche, village picard

L'Association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement grattepanchois (A.S.P.E.G.) a réalisé un livre « Grattepanche, village picard », qui retrace l'histoire et dresse un portrait de cette commune de la Somme.

Nicole et Pierre Leflot, amoureux de Grattepanche, ont eu envie de raconter l'histoire de ce village picard. Ils ont entraîné dans cette aventure Jean-Claude et Bernadette Hanin, qui ne demandaient pas mieux que de participer à pareil projet. Nicole et le docteur Pierre Leflot, séduits par le village ont acheté un terrain et fait bâtir une maison. Rapidement Nicole Leflot a été persuadée, grâce aux témoignages recueillis auprès des anciens du village, que Grattepanche avait une histoire intéressante. Pierre Leflot de son côté a fait de nombreuses photographies de Grattepanche et de ses environs.

Bernadette Hanon* quand à elle est native de la commune. Jean-Claude Hanin, enfin a été maire de la commune de 1983 à 1985. Après de nombreuses recherches effectuées aux archives municipales, départementales, à la bibliothèque d'Amiens, l'équipe est venue à bout de son projet.

Les différents chapitres de l'ouvrage traitent de la situa-



Les auteurs de l'ouvrage, en compagnie des maires des communes du Sud Amiénois.

tion géographique, des larris, des souterrains, des origines du pays, de son histoire, de la vie économique et de son évolution au travers des siècles. L'école et ses instituteurs, l'église et ses curés, par une revue de détail de Grattepanche tel qu'elle est aujourd'hui. Cartes et photographies à l'appui. Des textes en picard, des anecdotes et citations viennent pimenter avec d'anciennes cartes postales, les révélations qu'apporte ce livre aux habitants sur leur village.

« Chés Codins », appellation familière des Grattepanchois dans le passé, faisait aussi référence à une activité du village qui produisait des

dindons noirs de la variété des « bronzés d'Amérique », forts réputés pour leur qualité et leur poids.

Le livre a été présenté au public lors d'une réception à la salle des fêtes de la commune en présence des maires de la communauté de communes du Sud-Amiénois dont Grattepanche fait partie.

Le prix de l'ouvrage est de 50 F. Le bénéfice de la vente ira à l'A.S.P.E.G. pour lui permettre de poursuivre son action en faveur du patrimoine et de l'environnement.

On peut acquérir cet ouvrage en s'adressant à la mairie de Grattepanche, tél. 03.22.28.48.06.* ■

* Bernadette Hanin

* 1983 à 1995

* 03 22 42 08 18

SOIREE « CHAUVES SOURIS » 11 Février

La soirée « connaissance des souterrains du village et de leurs hôtes les chauves souris » organisée par l'ASPEG avec la participation de Monsieur Samuel DUBIE, membre du conservatoire des sites de Picardie et éminent spécialiste des chauves souris, a regroupée près de 40 personnes à la salle des fêtes.

Cette soirée faisait suite à celle organisée pour les enfants du regroupement pédagogique sur le même thème quelques mois auparavant. Espérons que cette opération permettant de sauvegarder les chauves souris soit une réussite et que très bientôt nous puissions comptabiliser une nette progression du nombre de ces petits mammifères protégés.

AMENAGEMENT DES SOUTERRAINS 30 Avril

La date du 30 avril s'est avérée mal choisie, seulement six personnes ont pu participer aux travaux de déblaiement de l'entrée des souterrains.

Néanmoins c'est plus 250 seaux qui ont été retirés, ce qui permet maintenant de rentrer dans les souterrains autrement qu'à plat ventre. Une autre journée sera organisée au printemps prochain.

SORTIE BOTANIQUE 10 Mai



Nous étions très nombreux à la sortie botanique, des amateurs avertis mais aussi de simples curieux qui ont écouté avec beaucoup d'intérêt les explications de M^{elle} MELENEC et de Monsieur DOUCHET.

Monsieur le Député nous a honoré de sa présence ainsi que bon nombre de Grattepanchois et Grattepanchoises

Grattepanche : découvertes botaniques



En route pour le larris.

Sous la conduite de Gwénaële Melenec du conservatoire des sites naturels de Picardie, de Marcel Douchet de la société Linéenne Nord Picardie et de Jean-Claude Hanin de l'association de protection de l'environnement de Grattepanche, près d'une centaine de personnes de tous âges se sont retrouvées à 14 heures devant la mairie de Grattepanche, d'où ils sont partis pour les larris. Armés de leurs guides de déterminations des plantes,

ils se sont livrés à des recherches botaniques « in situ ».

Le milieu des larris est un site naturel protégé et conservé dans son état naturel qui permet de retrouver toutes sortes de plantes, absentes parfois de nombreux terroirs d'où les nécessités des cultures et du modernisme les ont chassées.

Cette journée d'initiation a permis de découvrir ou de redécouvrir quelques spécimens de plantes. ■



CHEMINS DE RANDONNÉE 15 novembre

La communauté de communes du sud amiénois a décidé de mettre en place un guide des randonnées sur les 6 communes. Cette plaquette destinée à être vulgarisée comporterait une présentation de chaque commune, une carte du territoire où seraient tracés un ou plusieurs circuits de randonnée permettant de découvrir les principales curiosités de chaque village. Ces circuits de promenade pour piétons ou vététistes devront être balisés et entretenus.

Notre association qui a aussi pour vocation de faire connaître et apprécier notre environnement a décidé lors de la dernière réunion de prendre en charge ce travail. C'est donc dans cette perspective que le 15 novembre dernier plusieurs membres de l'association ont « battu la campagne » pour établir un circuit, et faire l'inventaire de toutes les curiosités correspondantes.

Affaire à suivre.....

GENDARMERIE **Flash**

Les gendarmes de la brigade de SAINT-SAUFLIEU vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et remercient le maire de pouvoir insérer à cette occasion ces quelques renseignements dans le bulletin municipal.

RAPPEL POUR LA SECURITE ROUTIERE, un seul conseil :

" SOIGNEZ VOTRE VEHICULE ... ET LEVEZ LE PIED ! "

A l'entrée de l'hiver, pluie, brouillard, neige, verglas... La litanie des intempéries va reprendre peu à peu. Seules parades : " Prévoyance et prudence et véhicule au petits soins "

+ **Pneumatiques** : Humidité et froid rendent l'adhérence à la chaussée problématique.

-- Les équipements "Thermogommes" dits "pneus d'hiver" présentent un avantage certain d'efficacité et d'utilisation.

-- Les pneumatiques à crampons dits " à clous" restent inégalés mais leur utilisation est réglementée du samedi précédent le 11 novembre au dernier dimanche de mars sauf prorogations décidées par le Préfet avec une limitation de vitesse à 90 km/h maximum. (disque réglementaire obligatoire).

-- Les chaînes demeurent un accessoire irremplaçable sur les routes très enneigées, leur montage demande un maximum d'attention.

Dans tous les cas, même si leur installation suffise sur les roues motrices, il est préférable d'équiper les quatre roues à l'identique : la dynamique et l'équilibre du véhicule en dépendent.

+ **Lave-glaces** : les produits employés doivent supporter des températures hivernales pour éviter l'effet "peau de saucisson".

+ **L'ensemble des feux** du véhicule doit faire l'objet d'une vérification complète tant pour les ampoules que pour les optiques;. Il est conseillé de changer les ampoules régulièrement et de nettoyer les plastiques des optiques.

+ **Conseils pratiques** : munissez-vous dans le coffre du kit d'hiver avec raclette, chiffons, "bombe" de liquide pour dégivrer, lampe de poche et même de sacs de jute ou de morceaux de moquette pour se sortir d'une mauvaise situation sur terrain verglacé ou boueux.

OU S INFORMER SUR L'ETAT DES ROUTES ?

Avant d'entreprendre un trajet l'hiver, prendre en considération les conditions atmosphériques, différer celui-ci si vous le pouvez sinon prendre contact avec votre gendarmerie qui sera à même de vous indiquer le meilleur itinéraire ou les difficultés signalées.

SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Depuis quelques années la brigade de SAINT-SAUFLIEU a mis en place un service de surveillance de vos résidences quand vous vous absentez pendant un temps plus ou moins long.

Beaucoup d'entre-vous en connaissent les modalités, il consiste à nous communiquer vos dates d'absences et certains renseignements nous permettant d'effectuer une surveillance dirigée.

Cette surveillance s'opère de la manière suivante, dès que nous avons enregistré vos dates d'absence, de jour comme de nuit, les gendarmes vérifient les issues et toute anomalie non concordante aux renseignements communiqués. Un avis de passage est ensuite déposé.

Pour permettre de mener à bien nos missions et de vous apporter une meilleure sécurité, nous nous permettons ce petit rappel :

- bien vouloir nous communiquer toute présence anormale de personnes ou de véhicules, des vérifications seront entreprises.
- vérifier la qualité des personnes qui démarchent chez vous, ne pas hésiter à demander une carte professionnelle que tout démarcheur doit vous présenter et nous contacter en cas de suspicion ou individus insistants.
- demander également aux fonctionnaires des différentes administrations (eau, gaz, électricité, téléphone et autres) qui démarchent à domicile une carte professionnelle quand vous ne les connaissez pas.

En tout état de cause ne remettez jamais d'argent à ces personnes, notamment en numéraire. Là également contactez-nous !

PHENOMENES DE SOCIETE

Enfin certains phénomènes indignes et fléaux à combattre continuent à faire la une des journaux. Ces phénomènes ne sont pas nouveaux mais heureusement leurs victimes se font de plus en plus connaître.

Aidez-les à se faire entendre et si vous avez connaissance des maltraitements sur les enfants et des violences sur les femmes, réagissez simplement et humainement.

Il s'agit pour cela de nous appeler pour signaler le fait ou connaître les coordonnées d'une association.

Votre appel peut et doit même, si vous le désirez, rester anonyme !

LA GENDARMERIE FORCE HUMAINE DE PROXIMITE se doit d'être à votre écoute, n'hésitez pas ou plus à nous contacter.

Une simple question, voire même un renseignement, peut aussi vous éviter des ennuis sur divers problèmes de la vie courante. Une réponse aussi précise que possible vous sera donnée et éventuellement vous serez dirigés sur une administration ou un service spécialisé.

Les locaux de la Trésorerie
d'AMIENS BANLIEUE et
AMENDES

sont transférés à compter du
22 décembre 1997

du 70, rue des Jacobins au
36bis, rue Saint-Fuscien

à AMIENS

CONSTRUCTIONS

NEUVES

ADDITIONS DE
CONSTRUCTIONS

Formalités



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Vous avez déposé :

- une demande de permis de construire
- une déclaration de travaux

Lorsque les travaux
seront terminés :

- vous devez déposer auprès du

CADASTRE

1-3, rue Pierre Rollin
80023 AMIENS CEDEX 03

☎ 03.22.46.83.83

une déclaration modèle - H

- P

ou - IL

- dans un délai de 90 jours à compter du
moment où les locaux sont utilisables et
même s'il reste des travaux de finition à
réaliser.

(peinture - papiers - crépi - extérieurs
etc...)

Les imprimés vous seront remis ou
adressés sur simple demande.

- le défaut de déclaration ou le non
respect du délai de 90 jours vous
fait perdre le bénéfice de
l'exonération temporaire à laquelle
vous pourriez prétendre.

- si vous avez bénéficié d'un prêt
aidé joignez à votre déclaration la
photocopie de la décision d'octroi
de prêt.

attention

[Ne confondez pas la déclaration
[d'achèvement des travaux à
[souscrire à la mairie avec la
[déclaration H, P ou IL à déposer
[au centre foncier (cadastre).
[Il s'agit de deux formalités
[différentes.

Pour bénéficier d'une exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties, les personnes qui procèdent à des constructions neuves ou à des additions de construction doivent déposer dans les 90 jours de l'achèvement

SIVOM du Canton de BOVES

SERVICE AIDE MENAGERE

L'aide ménagère a pour objectif le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

L'aide ménagère est chargée d'assurer l'entretien de l'habitation (ménage courant, vitres, linge, vaisselle ...).

Elle peut effectuer des courses dans le quartier et préparer les repas.

Sa présence permet de rompre la solitude, apporte une présence réconfortante.

Conditions d'attribution de l'aide ménagère

* être retraité et/ou handicapé

* conditions de ressources :

- si les revenus sont égaux ou inférieurs au minimum vieillesse, le financement est assuré par l'aide sociale.

- si les revenus sont supérieurs au minimum vieillesse, ce sont les caisses de retraites principales qui assurent le financement.

Une participation horaire reste à la charge du bénéficiaire.

SERVICE MANDATAIRE

Le service mandataire a pour mission d'aider les personnes âgées, ne pouvant bénéficier de l'aide ménagère, dans leurs démarches pour le recrutement et l'emploi d'une aide à domicile.

Ce service peut également être utilisé dans le cadre de la garde à domicile, la Prestation Spécifique Dépendance ...

Fonctionnement :

Les bénéficiaires sont employeurs de l'aide à domicile. Dans certains cas, le système du chèque emploi service peut être utilisé pour plus de souplesse.

L'aide à domicile est régie par la convention collective des employés de maison. La personne employée effectue l'ensemble des tâches sollicitées selon un rythme de travail préalablement défini par un contrat de travail.

Conditions d'obtention :

Aucune condition particulière est demandée.

Il est à noter que certaines personnes peuvent bénéficier d'exonération de charges patronales et de déduction fiscale.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Régulièrement ou occasionnellement, ce service permet, aux personnes éprouvant des difficultés à se déplacer ou à préparer leurs repas, de se faire livrer un repas à domicile.

Fonctionnement :

Un menu permet de choisir les repas qui comportent une entrée, un plat principal, un fromage et un dessert. Un potage peut être servi sans supplément de prix.

Préparés dans un souci d'équilibre et de variété, par le Centre Hospitalier Philippe PINEL, les repas répondent à des règles d'hygiène strictes.

Les repas sont livrés dans des barquettes prévues pour être facilement réchauffés au four micro ondes.

Le service fonctionne tous les jours de la semaine.

Le prix du repas est fixé à 36 francs.

SERVICE TELEALARME

Mis en place par le Conseil Général de la Somme et, destiné aux personnes âgées et/ou handicapées, ce service permet, en cas d'urgence, d'être entendu et de bénéficier d'une intervention extérieure.

Fonctionnement :

Le système est composé d'un émetteur que la personne doit garder en permanence sur elle (pendentif), et d'un transmetteur placé près du téléphone.

En cas de difficulté, une pression sur le bouton de l'émetteur déclenche l'appel au service de secours.

A l'aide de l'interphonie du transmetteur, le centre de secours rappelle le bénéficiaire permettant ainsi d'évaluer la nature des besoins. Si la personne ne répond pas, les secours interviendront dans les plus brefs délais.

Ce service fonctionne toute l'année, à toute heure du jour et de la nuit.

Une participation mensuelle de 85 francs est demandée.

Comment demander à bénéficier de ces services :

La demande peut être effectuée à l'initiative du bénéficiaire, d'un proche, d'une assistante sociale ou autre.

Elle peut être formulée auprès de la Mairie de votre domicile ou auprès du :

SIVOM du Canton de Boves

112 bis rue Victor Hugo

80440 BOVES

Tel : 03.22.09.39.09

LA ROUTE ET VOUS

EN DIX QUESTIONS



Ministère
de l'Équipement
des Transports
et du Tourisme
Direction
des Routes



Ce que les mots veulent dire ...

Alignement

C'est la limite entre une propriété privée et le domaine public de la route. Pour connaître cette limite, vous devez vous adresser au gestionnaire de la route. Attention, il n'existe pas toujours un plan d'alignement officiel. Dans ce cas, le gestionnaire viendra fixer cette limite sur le terrain, en fonction de l'état des lieux : fossés, talus, etc. Le gestionnaire considérera que ce qui est nécessaire à l'existence de la route en fait partie...

Autorité de police

L'autorité de police doit être consultée chaque fois que vous devez faire stationner ou déposer quelque chose qui risque de gêner la circulation. Mais autorité de police ne signifie pas "police" ! Par exemple, en agglomération, l'autorité de police est toujours exercée par le maire. Hors agglomération, selon la nature de la route (RN, RD ou VC), c'est le préfet, le président du Conseil général ou le maire qui l'exerce.

Domaine public

C'est la route et ses abords dont une collectivité (Etat, département ou commune) est propriétaire. L'alignement fixe les limites entre le domaine public et les propriétés privées. Si vous voulez faire des travaux sur le domaine public, vous devez demander l'autorisation au gestionnaire de la route.

Gestionnaire / propriétaire de la route

Chaque route a un propriétaire qui est une collectivité et un gestionnaire qui représente cette collectivité.

- **Routes nationales (RN).** L'Etat est propriétaire des routes nationales, dont le gestionnaire est la DDE (direction départementale de l'Équipement).
- **Routes départementales (RD).** Le département est propriétaire des routes départementales, dont le gestionnaire est le Conseil général.
- **Voies communales (VC).** La commune est

propriétaire des voies communales, dont le gestionnaire est le conseil municipal.

Services du gestionnaire de la route

Le gestionnaire de la route dispose d'un service auquel peuvent s'adresser les particuliers. Ce sont les "services du gestionnaire de la route".

- **Routes nationales (RN).** Le service du gestionnaire de la route est la DDE et ses bureaux locaux (subdivisions territoriales de l'Équipement).
- **Routes départementales (RD).** Les services du Conseil général sont les services techniques départementaux (STD) ou bien la DDE.
- **Voies communales (VC).** Les services de la commune sont les services techniques municipaux, ou bien la DDE. Dans les deux derniers cas, la DDE (service de l'Etat) peut agir pour le compte du département ou de la commune, à la demande de ceux-ci.

1

Je veux planter des arbres près de la route. Quelle distance minimale dois-je respecter ?

En général, c'est 2 mètres pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres, 50 cm pour les autres plantations. Ces distances sont calculées à partir de l'alignement. Attention, renseignez-vous auprès du service gestionnaire de la route : il existe parfois un règlement de voirie particulier prévoyant d'autres distances. Si vous êtes proche d'un carrefour ou d'un virage, les distances minimum peuvent être augmentées pour assurer une meilleure visibilité. Enfin, n'oubliez pas que vos plantations devront être entretenues. Vous devrez couper les branches — et les racines — qui avancent sur la voie publique. Si vous ne le faites pas, le gestionnaire de la route pourra procéder d'office à cet entretien. A vos frais...

2

Qui est responsable de la réglementation sur les voies de lotissement ou de copropriété ?

Dans le cas des lotissements communaux — et des lotissements privés, si la voirie a été remise à la commune — la route est communale et le gestionnaire est le maire. Les règles énoncées dans ce dépliant s'appliquent. Dans les autres cas, la route est privée et le gestionnaire est le président de l'association syndicale ou le syndic de copropriété. C'est le Code civil et le règlement du lotissement ou de copropriété qui s'appliquent. Enfin, si ces voies sont accessibles à tous les usagers, le Code de la route s'y applique aussi.

3

Une ligne blanche continue m'empêche de tourner à gauche en sortant de chez moi. Puis-je bénéficier d'une tolérance ?

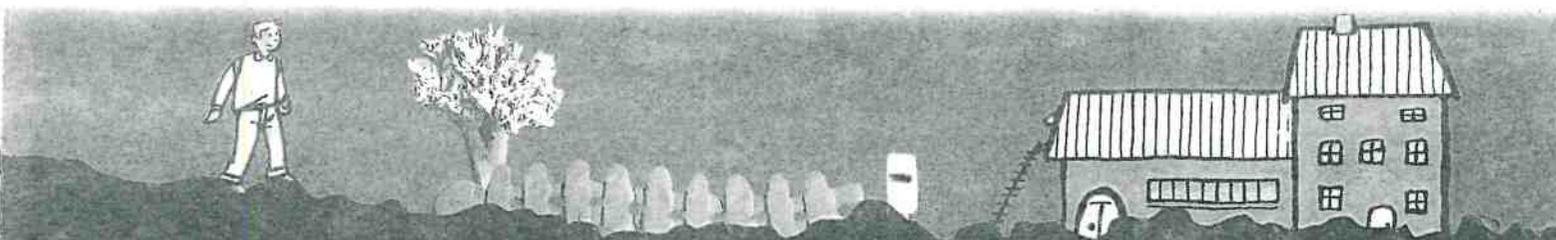
Non ! Vous n'avez pas le droit de franchir une ligne blanche continue... même devant chez vous. En revanche, vous pouvez demander au gestionnaire de la route d'étudier une modification. Sachez que la sécurité, la vôtre et celle des autres conducteurs, primera toujours devant la facilité d'accès. En cas d'impossibilité, vous devrez donc toujours tourner à droite et faire demi-tour au carrefour le plus proche.

4

Quelles formalités dois-je remplir avant de construire une clôture ou un mur le long de la route ?

Si vous prévoyez de construire votre mur ou votre clôture en retrait de l'alignement, vous n'avez pas besoin d'autorisation. Attention : dans certaines communes une demande d'autorisation de "clôture" doit être adressée au maire (article R.442 du Code de l'urbanisme). Si vous construisez sur l'alignement, ou au-delà, vous devrez obtenir l'autorisation du gestionnaire de la route.



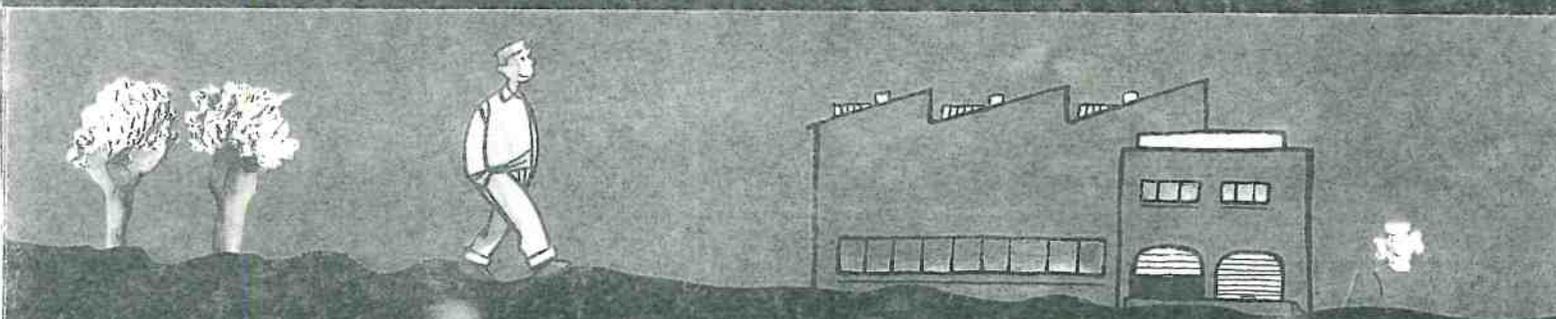


5 Puis-je refuser la cession gratuite d'une bande de mon terrain pour élargir la route ?

Relisez d'abord votre permis de construire et vérifiez si la cession gratuite d'une bande de votre terrain est prévue ou non. Si elle est prévue, vous ne pouvez pas la refuser. Sachez cependant que la cession gratuite d'une bande de terrain ne peut excéder 10 % de la superficie du terrain (article L.332-6 du Code de l'urbanisme). Si la cession gratuite n'est pas prévue, vous serez indemnisé.

6 J'ai besoin d'installer un échafaudage sur le bord de la route devant chez moi...

Comme un échafaudage est, en général, simplement posé sur le sol, c'est une question de stationnement. Adressez-vous à l'autorité de police qui prendra, au cas par cas, un arrêté indiquant les précautions à prendre. Même procédure si vous devez faire stationner un camion de déménagement ou une benne devant chez vous alors que le stationnement y est interdit ou gênant.

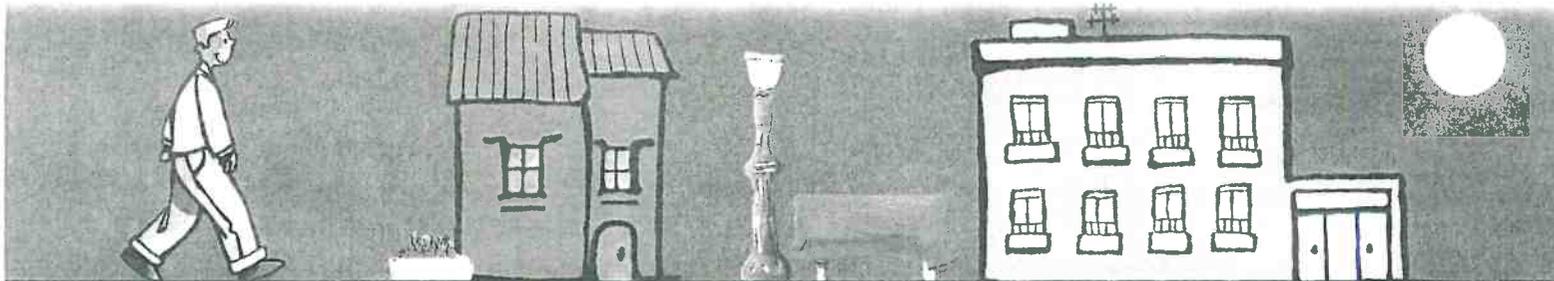


7 En sortant d'un champ, j'ai laissé de la boue sur la route. Suis-je responsable en cas d'accident ?

Oui, car vous devez nettoyer la route. Si vous ne le faites pas, c'est au gestionnaire de la route de le faire, sinon il serait lui-même considéré comme responsable. Ensuite, il recherchera le fautif pour lui faire rembourser le nettoyage... et les indemnités qu'il aurait versées en cas d'accident.

8 Depuis qu'une entreprise a creusé une tranchée devant chez moi pour faire passer des canalisations, ma cave est inondée...

Vous pouvez vous retourner contre le gestionnaire de la route ou directement contre l'auteur des travaux. Mais ce sera à vous de prouver tout d'abord que les travaux sont bien à l'origine de l'inondation de votre cave.



9 Les eaux venant de la route ruissellent chez moi...

Un riverain est obligé de recevoir les eaux de pluies découlant de façon naturelle des voies publiques. Toutefois, si une aggravation résulte de travaux, cet inconvénient nouveau pourra être indemnisé.

10 Je veux réaliser un nouvel accès à la voie publique. A qui dois-je en demander l'autorisation ?

C'est auprès du gestionnaire de la route que vous devez faire la demande préalable. Il pourra vous imposer certaines conditions pour des raisons de sécurité.

A qui vous adresser...

Dans la plupart des cas, adressez-vous directement aux services du gestionnaire de la route. Votre mairie ou le bureau local de la DDE (subdivision territoriale) sauront vous orienter. Rappelez-vous que pour tout ce qui touche aux travaux ou modifications

sur le domaine public, c'est le gestionnaire de la route qui sera l'autorité compétente. Pour les questions de stationnement, ce sera l'autorité de police. Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des services auxquels vous pouvez avoir à faire.

	Propriétaire de la route	Gestionnaire de la route	Services du gestionnaire de la route	Autorité de police	
				Agglomération	Hors agglo.
Routes nationales	Etat	DDE	DDE	Maire	Préfet
Routes départementales	Département	Conseil général	Services techniques départementaux ou DDE	Maire	Président du Conseil général
Voies communales	Commune	Conseil municipal	Services techniques municipaux ou DDE	Maire	Maire



L. Allard / N. Rouvière

Ce dépliant vous est offert par le ministère de l'Équipement et par votre direction départementale de l'Équipement. Le cachet ci-dessus indique le service le plus proche qui pourra vous renseigner.

01 33 60 91 2

HORIZONTALEMENT

- 1) ONT LEURS BOIS à G. - AUFBUR DE LA MARE à G. -
- 2) A ORDURES PARFOIS
- 3) A SES GALERIES à G. - NE POLLUENT PAS G. - RETIRA SON CONTENU
- 4) SAINT - APERÇU
- 5) PATRON DE G. - FLEUR RARE DE G.
- 6) DANS - PENSÉE A L'ENVERS - CHEVILLE AU GOLF - ECRIVAIN POLITIQUE
- 7) CALCIUM - REPERES D' AUTOGRAPHES A G. - SODIUM
- 8) ENTRÉE D' OPERA - CLUB DE FOOT - PRONOM
- 9) ARTICLE - ECLAIRENT LA RUELLÉ à G. - PAS DE MINE A G.
- 10) LIANSON - TÊTE DE LISTE - EST. OUEST -
- 11) DANS LA VALLEE D'AILLY A G. - APPRIS - CERVIDE
- 12) PUR A G. - INFINITIF - POSSESSIF
- 13) PARTI REPUBLICAIN - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A G. - CONDITION
- 14) DE STYLE GOTHIQUE A G. -
- 15) MANILLON - A SON STAND A G. - PESENT AUSSI A G. - EN VILLE
- 16) ONT LEUR REPAS A G. - BORDE LA ROUTE D'ESTRÉES A G. -
- 17) PIED DE BERRERAVE - PRÉNOM DE BABA
- 18) VIEILLES A G. - A L' ENVERS ET EN PANNE A G. -
- 19) POUR LES PANIERS -
- 20) CHEVALIER - PROTÉGÉE A G.
- 21) A POIL = 3.14
- 22) HUMERUS = DES MOUTONS AU MENU -
- 23) BOIXIS DE CIEL - FIN DE PARTIE - SUR LES BOEUF
- 24) TEMPS PARFOIS A G. - PROFOND A G. - DU NEZ
- 25) COUP DE FUSIL - ONT LEUR SALLE A G. - NOTE
- 26) EN FACE DE LA MARE A G. - PARFOIS NORMAND
- 27) AU BOUT DU CIEL - DE TERRE A G.
- 28) CERTAIN CAFÉ - ADVERBE DE LIEU - SOCIÉTÉ NATIONALE
- 29) A SA LEVÉE - CONNEXES A G. - ARME
- 30) PARFOIS SUR LE VOLET - TENUE

C R O I S E S

Visitez Grattepanche
en s'amusant -

- V
E
R
T
I
C
A
L
E
M
E
N
T
- 1) G. a au la garder - Sport impraticable à G. - Club des Aînés à G.
 - 2) Citoyen de G. tout retourné - Conjonction - Club amérinois
 - 3) En matière de - Participe - Ont bus de file à G. - Domaine G.
 - 4) Disparait à G. - Superbe talus à G. - Fin de Série - Cri de corvée
Parfois gros
 - 5) Disparu à G. - Proposition - Rendez-vous des jumeos à G. - Miches
 - 6) Comme le beufolais - Des croix à G. - Parfois jeté dans la mare
 - 7) A sa case - G. y adhère en 1994
 - 8) Avant ter - Edifice culturel - Sans carnard à G. -
 - 9) De randonnée à G. - Naji - Petit puits
 - 10) A son bonnet - Infinitif - G. la nuit - Du miel et des abeilles à G.
 - 11) Pas les autres - Note -
 - 12) Article - Verbes à G. - Des gros à G. - Personnel - Arbustes à G.
 - 13) A glace - Départementale à G. - De mais à G. - Vins d'honneur à G.
 - 14) A son école à G. - N'importe qui - Originaire du Nord - Niens
 - 15) Regarder - Son caractère rural l'est à G. - N'a pas son palais à G.
 - 16) Elève jadis à G. - Travaillé jadis à G. - Spuchette - Route Nationale
Flaute Valien
 - 17) Haute école - longent la route de Sains à G.
 - 18) De l'église à G. - Rue de G. - Association de G. - Artiste - Arrivée

G. symbolise GRATTEPANCHE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1	■																	
2	■		■		■		■						■	■	■		■	■
3					■							■	■					
4	■		■		■		■			■	■							■
5	■				■		■			■								
6			■				■					■						■
7			■										■					■
8				■			■			■	■		■			■	■	■
9				■													■	■
10			■				■			■			■			■	■	■
11	■											■	■					■
12	■				■		■	■	■			■					■	■
13			■														■	■
14							■		■	■	■		■	■	■		■	■
15			■			■				■	■		■				■	■
16		■		■							■	■						
17		■		■				■		■	■				■		■	■
18	■								■	■								■
19		■						■	■		■		■		■		■	■
20				■			■											■
21				■			■			■	■		■				■	■
22		■		■			■									■	■	■
23		■				■		■		■	■		■					
24																	■	■
25										■	■						■	■
26		■									■	■					■	■
27		■		■				■		■	■							■
28								■		■	■						■	■
29								■										
30	■		■							■	■			■	■			■

GRILLE COMPOSÉE PAR NAVARRE M.

Bulletin d'informations municipales rédigé par
NAVARRE M., HANIN J-C., MASSET F., BARDET B., GOURGUECHON F.

- Imprimé par nos soins -